

SANTÉ

ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

Personnel

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

Décision du 13 décembre 2017 désignant les administrateurs provisoires du centre hospitalier du Forez

NOR : NOR : SSAH1731005S

La ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de la santé publique, notamment son article L.6143-3-1 ;

Vu l'arrêté n° 2017-7162 du directeur général de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes portant placement sous administration provisoire du centre hospitalier du Forez à compter du 1^{er} janvier 2018,

Décide :

Article 1^{er}

M. Mustapha KHENNOUF, inspecteur des affaires sociales, et M. le docteur Alain LOPEZ, personnalité qualifiée, sont désignés pour assurer l'administration provisoire du centre hospitalier du Forez à compter du 1^{er} janvier 2018 pour une durée de six mois.

Article 2

Pendant la période de l'administration provisoire, les attributions de directeur de l'établissement sont assurées par M. Mustapha KHENNOUF, inspecteur des affaires sociales.

Article 3

La présente décision est notifiée au président du conseil de surveillance et au directeur général de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ainsi qu'à chacun des administrateurs provisoires désignés.

Article 4

La présente décision entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2018 et sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 13 décembre 2017.

Pour la ministre et par délégation :
La directrice générale de l'offre de soins,
C. COURRÈGES